



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen le 2 juin 2023

Contrôle des transports routiers

Respect du repos hebdomadaire des conducteurs routiers

Une nouvelle fois, les contrôleurs des transports terrestres de la DREAL Normandie, assistés par les forces de l'ordre, ont mis l'accent au cours des mois d'avril et de mai 2023, caractérisés par de nombreux ponts, sur le contrôle des modalités de prise des repos hebdomadaires des conducteurs routiers.

En effet, la réglementation européenne applicable prévoit l'interdiction de prise de repos hebdomadaires normaux en cabine (45 heures) afin de permettre aux conducteurs routiers de bénéficier de conditions de travail humaines et décentes.

Une des dernières modifications des règlements européens relatifs à la réglementation sociale dite « paquet mobilité * » a confirmé cette obligation, concourant ainsi au respect de la dignité humaine de ces travailleurs. Les repos hebdomadaires normaux doivent être pris en dehors du véhicule, dans un hébergement adapté (matériel de couchage, installations sanitaires), les frais engendrés étant pris en charge par l'employeur.

Afin d'en vérifier la bonne application par les entreprises tant françaises qu'étrangères, pour les véhicules lourds comme pour les véhicules légers, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de Normandie a mené plusieurs opérations de contrôles en avril et mai, à l'issue des ponts de 2 jours fériés consécutifs.

Échelonnées entre le 10 avril et le 30 mai 2023, ce sont au total 15 opérations spécifiques qui ont été organisées en Normandie dont 3 dans le Calvados (péage

**Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle**

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex

de Dozulé, aire de repos de Cahagnes), 4 dans l'Orne (aire des Haras, aire du pays d'Argentan), 7 en Seine-Maritime (Rogerville, Sandouville, Aire de Bolleville, Villers Ecalles, CLéon) et 1 dans l'Eure (Péage Heudebouville).

Ce sont 100 véhicules qui ont été contrôlés par les contrôleurs des transports terrestres. 45 véhicules se sont avérés en infraction, donnant lieu pour les conducteurs non ressortissants ne disposant pas d'une adresse en France, au paiement d'une consignation dont le montant au total approche les 96 000 euros,

Parmi les anomalies relevées, on peut citer :

- des non-respects des repos hebdomadaires normaux (allant de la « prise du repos hebdomadaire normal à bord du véhicules » à « l'organisation du travail des conducteurs employés par une entreprise de transport routier sans veille à ce que le temps de repos hebdomadaire normal soit pris en dehors du véhicule »),
- des infractions à la réglementation sociale européenne (temps de conduite journalier, et/ou hebdomadaire, repos journalier et/ou hebdomadaire),
- des infractions à la réglementation sur le détachement des salariés,
- des opérations de cabotage illégales,
- des utilisations anormales soit de l'appareil de contrôle, soit de la carte conducteur,
- une rupture d'immobilisation (un conducteur étant reparti, sans avoir payé la consignation due, en laissant ses documents aux contrôleurs des transports terrestres).

Concernant les repos hebdomadaires normaux, la libéralisation du marché du transport et le cabotage peuvent entraîner, suivant la gestion des entreprises, un non respect plus ou moins systématique de cette obligation. Les contrôles effectués par la DREAL et les forces de l'ordre ont pour objectif de faire respecter cette obligation dans un soucis de concurrence loyale et surtout de conditions de travail dignes pour les conducteurs routiers.

Déjà engagées dans le passé, ces opérations seront régulièrement réalisées.

* Paquet mobilité : Règlements européens n° 2020/1054, 2020/1055 et 2020/1057

Cabinet du préfet
Service régional et départemental
de la communication interministérielle

Tél : 02 32 76 50 14
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

7, place de la Madeleine
76036 ROUEN Cedex